

Tours, le 1er février 2018

académie
Orléans-Tours

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Indre-et-Loire

A afficher

Division des personnels
enseignants
1^{er} degré privé

Dossier suivi par
Florence COPINEAU-GAUDRY
☎ 02 47 60 77 30
☎ 02 47 60 77 79
privé1deg@ac-orleans-tours.fr

267 rue Giraudeau
CS 74212
37042 Tours Cedex 1

L'Inspecteur d'Académie
Directeur académique
des Services départementaux de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire

à

Mmes et MM. les Chefs d'établissement privé sous contrat des
départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-
et-Loire, du Loir-et-Cher, du Loiret

(Pour attribution)

copie

Mmes et MM. Les Inspecteurs d'Académie

Directeurs académiques

des Services départementaux de l'éducation nationale

MM. les Directeurs diocésains et inter-diocésain de
l'enseignement catholique

**Objet : Parcours professionnel carrière et rémunération – accès au grade de classe
exceptionnelle.**

La mise en place du « parcours professionnel carrière et rémunération » (PPCR) et la création du nouveau grade de classe exceptionnelle pour les enseignants conduit à modifier les pratiques de gestion. La mise en place des entretiens de carrière et la possibilité pour les agents de candidater à la classe exceptionnelle va impliquer une densification des échanges entre les enseignants et leur administration.

Pour les enseignants du 1^{er} degré privé, l'outil **I-professionnel** aura vocation à constituer le cadre privilégié de ces échanges.

La première campagne de promotion pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle se déroulera au premier trimestre 2018 et vous recevrez prochainement des informations concernant son déroulement.

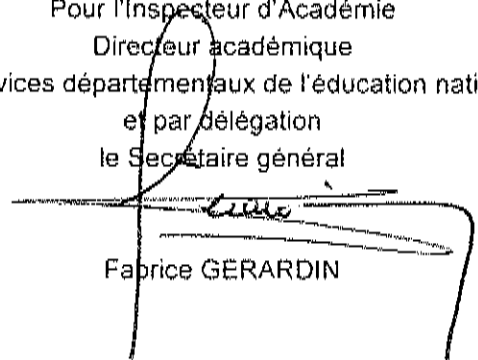
J'appelle votre attention sur le fait que les candidatures pour l'accès à ce grade devront être transmises exclusivement par le biais d'I-professionnel. Vous trouverez ci-joint pour mémoire les modalités d'accès à cet outil.

Les enseignants rencontrant des difficultés d'accès à I-professionnel sont invités à se signaler au service d'assistance informatique, à l'adresse suivante :

support@ac-orleans-tours.fr.

Je vous remercie de bien vouloir porter cette information à la connaissance des enseignants de votre établissement.

Pour l'Inspecteur d'Académie
Directeur académique
des Services départementaux de l'éducation nationale
et par délégation
le Secrétaire général


Fabrice GERARDIN